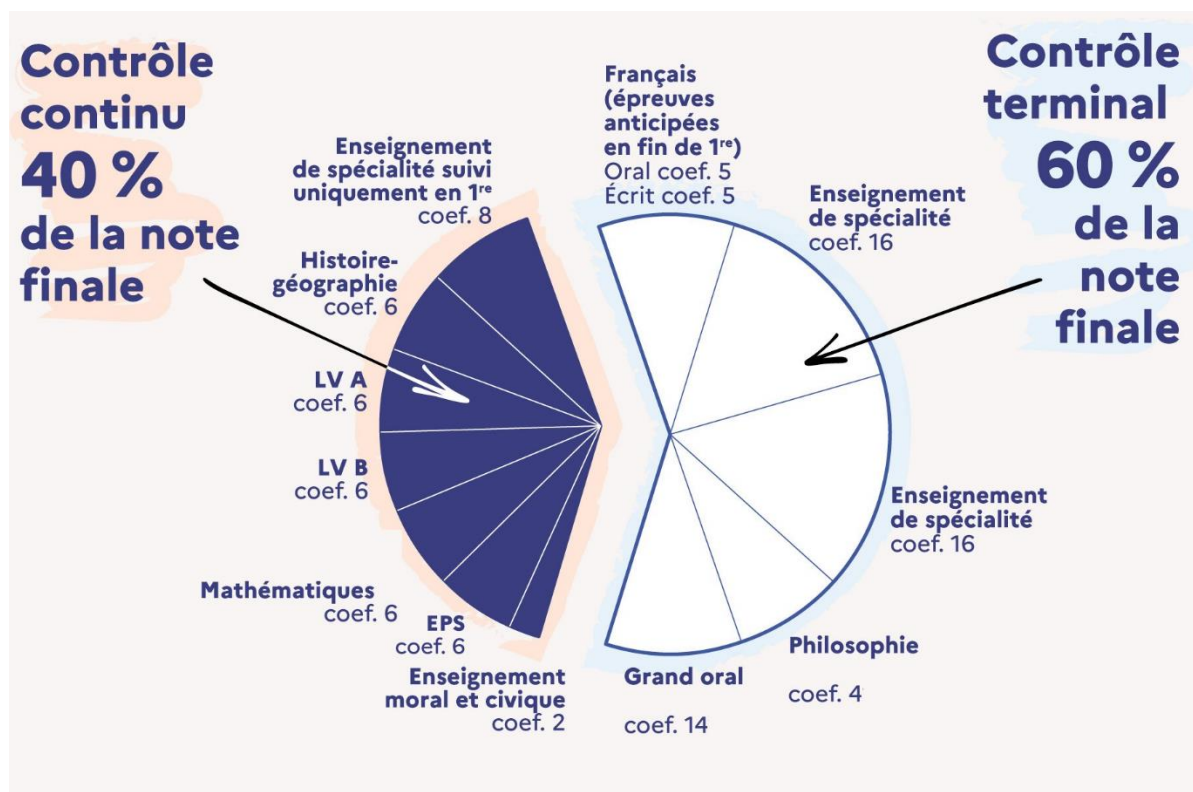


## LE CONTROLE CONTINU EN BACCALAUREAT STMG

Présenté en Conseil d'Administration le 13 décembre 2021.

Référence : Décret 2021-983 du 27 juillet 2021

Les nouvelles modalités du Baccalauréat Technologique à compter de la session 2022 précisent la répartition entre les épreuves terminales (60 % de la note globale) et les épreuves en contrôle continu, évaluations organisées pendant la scolarité en année de 1<sup>ère</sup> et de Terminale (40 % de la note globale).



Les principaux objectifs de ce document consistent à apporter de la transparence sur les procédures d'évaluation, de définir les principes communs et de garantir l'égalité entre les élèves du lycée.

### PRINCIPES GENERAUX

- **Au moins 3 évaluations** qui peuvent être de forme différente, par élève, pour le calcul d'une moyenne trimestrielle représentative sauf EPS (voir modalités spécifiques par discipline).
- Les évaluations peuvent être coefficientées pour le calcul de la moyenne
- Lorsque la moyenne annuelle d'un élève sera jugée « non significative » par l'équipe pédagogique et le chef d'établissement, une épreuve ponctuelle portant sur l'ensemble du programme de l'année sera organisée en fin d'année et cette note se substituera alors à la moyenne.
- Le zéro peut être utilisé par un enseignant pour un devoir non rendu sans excuse valable, pour une copie blanche ou une copie entachée de tricherie.
- L'évaluation relève de la responsabilité pédagogique de l'enseignant, elle peut être expliquée mais elle ne peut être contestée.

## PROJET D'ÉVALUATION PAR MATIÈRE

Matières	Projet d'évaluation
Langues vivantes	<p>L'équipe enseignante de langues effectuera 3 évaluations au minimum par trimestre qui peuvent prendre différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Evaluation en classe</li><li>- Devoir surveillé</li><li>- Devoir maison</li><li>- Travail individuel ou en groupe</li></ul> <p>Les notes seront communiquées via Ecole Directe.</p> <p>Les évaluations concerneront les 4 activités langagières en rapport avec les thèmes du programme de 1<sup>ère</sup> et Tle :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- CO : compréhension orale</li><li>- CE : compréhension écrite</li><li>- EO : expression orale</li><li>- EE : expression écrite</li></ul> <p>La référence est le Cadre Européen des Langues ; le niveau cible en fin de cycle terminal est B2 pour les LVA et B1 pour les LVB.</p> <p>Les notes d'ETLV sont incluses dans la moyenne d'anglais. L'oral de fin d'année, qui est obligatoire, a un coefficient majoré et est intégré dans la moyenne d'anglais du 3<sup>ème</sup> trimestre.</p>
Histoire-géographie	<p>La moyenne trimestrielle en histoire-géographie reposera sur 3 notes au minimum.</p> <p>Une de ces trois notes sera un devoir surveillé en temps limité issu de la Banque nationale de sujets (1<sup>ère</sup> partie : mobilisation de connaissances / 2<sup>ème</sup> partie : analyse de documents). Cette évaluation sera de coefficient 2.</p> <p>Les autres évaluations pourront être des évaluations en temps limité portant sur la mobilisation de connaissances ou l'analyse de documents ou des exercices variés travaillant les capacités (dont l'oral, le travail de recherche par groupes, le numérique) ou une note de participation en classe. Ces évaluations seront de coefficient 1.</p>
Mathématiques	<p>La moyenne d'un trimestre en mathématiques se composera de 3 évaluations au minimum.</p> <p>Les évaluations effectuées tout au long du trimestre sont de différentes formes.</p> <p>Contrôle de connaissances et automatismes mathématiques,</p> <p>Interrogation (évaluation dans le cadre d'une situation vue en classe, à but diagnostique)</p> <p>Devoir surveillé (évaluation concernant un ou plusieurs thèmes ou chapitres)</p> <p>Les contrôles de connaissances et les interrogations sont affectés d'un coefficient 0,5.</p> <p>Les devoirs surveillés sont affectés d'un coefficient 1.</p>

Mention Européenne DNL	Les notes rentrent bien dans le contrôle continu. Il faut avoir une moyenne de 12 en langue anglaise et de 10 en contrôle continu de DNL pour obtenir la mention européenne. La note finale de DNL (contrôle continu 20% + examen final 80%) est aussi intégrée dans la moyenne d'anglais du 3ème trimestre.
Sciences de gestion et du numérique (uniquement en classe de 1 <sup>ère</sup> )	<p>L'épreuve de spécialité en fin de première : Spécialité Sciences de Gestion et Numérique (SDGN)  Epreuve orale de contrôle continu :  Durée : 20 minutes  10 minutes de présentation par le candidat ou la candidate  10 minutes d'interrogation  Rappel : la note de l'oral sera plus importante que le dossier  Les objectifs de l'épreuve :  1- Dégager une problématique  2- Mobiliser des ressources documentaires  3- Sélectionner les informations pertinentes  4- Rédiger une synthèse  5- Présenter ORALEMENT le travail effectué  6- Préciser et argumenter les choix effectués  Le dossier doit comprendre une dizaine de pages  L'évaluation est conduite par un professeur assurant l'enseignement de SDGN en classe de Première et qui n'est pas le professeur du candidat, il peut s'agir du professeur de MANAGEMENT de classe de Terminale.  L'épreuve se déroulera courant MAI  La note de contrôle continu (40% de la note finale) est fixée en tenant compte :</p> <p>Des notes obtenues à l'épreuve orale de contrôle continu qui vont compter pour 30% de la note finale  La moyenne du trimestre en SDGN se composera au moins de 3 évaluations portant sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Comment un individu devient-il acteur dans une organisation ?</li> <li>2- Comment le partage de l'information contribue-t 'il à l'émergence d'une intelligence collective ?</li> <li>3- Création de valeur et performance</li> <li>4- L'amélioration de la performance est-elle sans risque ?</li> </ol>
Enseignement Moral et Civique (EMC)	Compte-tenu du faible volume horaire (18h par an), la moyenne pourra se calculer avec 2 notes par an. Les évaluations porteront sur un débat ou une activité collective (recherche, traitement de l'information, contextualiser) ou un écrit réflexif à la suite d'un débat ou d'une activité collective.
EPS	<p>Texte de référence : circulaire N°2019-129 du 26/09/2019  En EPS l'évaluation certificative s'effectue dans le cadre d'un contrôle en cours de formation (CCF).  Le candidat scolaire est évalué pendant l'année de terminale sur 3 épreuves reposant sur 3 activités physiques, sportives et artistiques (APSA).  La note finale obtenue par le candidat est la moyenne de ces 3 épreuves.  Au lycée Les Tourelles, l'ensemble certificatif choisi est : course de demi-fond, patinage et badminton.  Les référentiels d'évaluation proposés par le lycée ont été validés par la commission académique.  Les élèves seront convoqués par la voie de la messagerie Ecole Directe (avec une copie aux parents).  <u>En cas d'absence</u> à l'épreuve, l'élève devrait fournir le jour même une dispense ou un motif impérieux validé par la cheffe d'établissement.  En cas contraire un zéro sera attribué sur une partie de l'évaluation : AFL1.  En cas de justification de l'absence, l'élève sera convoqué à une épreuve de rattrapage.</p>

	<p><u>Inaptitude totale</u> : l'élève devra fournir une dispense médicale dès le début d'année, le CCF sera donc neutralisé.</p> <p><u>Inaptitude partielle ou élève en situation de handicap</u> :</p> <p>Si des élèves du lycée sont concernés, le professeur d'EPS pourra élaborer des propositions adaptées aux difficultés de l'élève.</p> <p>Dans ce cadre, plusieurs options peuvent s'ouvrir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un ensemble certificatif de 3 épreuves (3 CA différentes) dont l'une au moins est adaptée.</li><li>• Evaluation sur 2 épreuves adaptées relevant de 2 CA différentes.</li><li>• Pour des cas particuliers une certification sur une seule épreuve adaptée pourrait être proposée.</li></ul>
--	--

---

## GESTION DES ABSENCES

---

*« Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, en particulier en tant que candidat scolaire au baccalauréat, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes. Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits.*

*Un suivi attentif de l'assiduité des élèves est mis en place dans chaque établissement accueillant des candidats scolaires afin d'anticiper les difficultés éventuelles de constitution de moyennes. Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention.*

*Si un élève, pour des raisons dûment justifiées tenant à son statut ou à sa scolarité, ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements en classe de première ou en classe de terminale, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement (...). » NS du 28/07/20221 MENE2121270N*

A l'Institut Les Tourelles,

- En cas de moyenne trimestrielle non représentative et si l'absence est justifiée, une évaluation de rattrapage sera organisée par l'enseignant.
- En cas de moyenne annuelle non représentative, pour une matière, l'élève sera convoqué par le Chef d'Etablissement à une épreuve ponctuelle de remplacement
  - En fin d'année de 1<sup>ère</sup> après le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre
  - Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre pour les élèves de Terminale

## PRISE EN COMPTE DES ELEVES AVEC AMENAGEMENT

---

Les évaluations dans le cadre du contrôle continu devront prendre en compte les adaptations et les aménagements nécessaires.

Les aménagements et adaptations devront être validés par Monsieur Laurent Bourdeau, référent tremplin jeunes de l'établissement.